DECISION N°FranceAgriMer/ITL/2010/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision référencée FranceAgriMer/ITL/2009/03 du 28 octobre 2009 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction International,

DECIDE :

Direction « International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yanco BOUTON, Chef du service des Affaires Internationales pour les actes relevant des attributions du service. En son absence, délégation est donnée à Mme Véronique LOOTEN, Adjointe au Chef du service des Affaires Internationales, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florent BIDAUD, Chef de l'unité Promotion OCM vitivinicole pour les actes relevant des attributions de l'unité, et pour les actes relatifs à la mission de Coopération Internationale relevant de l'unité de Coopération Internationale.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité Aides à la Promotion pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, Chef de l'unité de Promotion et de Connaissance des Marchés à l'International pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe DOP, Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, Adjointe au Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice EMIN, Chef de la Mission Europe pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 4 :

Cette décision abroge et remplace la décision précédente susvisée portant délégation de signature à certains agents de la Direction « International ».

Article 5 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Fait à Montreuil sous Bois, le 21 JUIL. 2010

Le Directeur général

Fabien BOVA